

Lécousse info

Journal municipal - www.lecouisse.fr - # 144 - Décembre 2021



> actualités / p.4-10
Le budget participatif



> enfance jeunesse / p.11-13
Le CMJ



> initiatives / p.14-16
Irène Frain



> services / p.17-19
Personnel communal



Magie de Noël

Spectacle en extérieur - Accès libre

SAMEDI 18 DÉCEMBRE

18h-20h

Parvis des Droits de l'Homme - Lécousse

En présence du
Père Noël !

BARBES À PAPA

Vin chaud

GALETTES SAUCISSES

PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRE



Tous
à la Magie
de Noël !

- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES



Pascal GRIMAULT

12 rue Poullet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311

Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimaault@orange.fr

DAUGUET[®] TP

Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

*Le professionnel de vos
Aménagements
Extérieurs*

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE - Tél. 02 99 94 33 14
contact@dauguettp.fr - www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCAL TUAL E.U.R.L

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20

3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95

35460 St-Brice-en-Coglès

Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133 - LÉCOUSSE 02 99 99 20 47

www.charpente-fougeres-35.fr

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES

AMENAGEMENT - PAYSAGE

MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, rue Kléber - BP 80416
35304 FOUGERES Cedex

Tél. 02.99.99.99.49
agence.fougeres@tecam.fr

www.tecam.fr

**LES JARDINS
DE PÉROUZEL**

Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

Faites tourner le vent
de votre côté...

....Communiquez

ARC en IEL
IMPRIMEURS

GRAPHISME
IMPRESSION
NUMÉRIQUE
OFFSET
FINITION
DÉCOUPE

SIGNALÉTIQUE & DÉCO

commercial@arcenciel-imprimeurs.com

ACTEUR
ET PRODUCTEUR
DE VOTRE
COMMUNICATION
LOCALE

PONTORSON
02 33 60 10 61

LÉCOUSSE FOUGERES
02 99 94 25 26



RÉNOVATION - EXTENSION



illico
travaux

Interlocuteur unique
pour tous vos travaux.
Accompagnement
et suivi de chantier.



Agence Fougères - Vitré | 06 50 56 46 47
1 allée de la Haute Garenne - 35133 LÉCOUSSE | roland.fougeray@illico-travaux.com

www.illico-travaux.com

PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT



Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18

e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr



sommaire

actualités / p. 4-10

Le budget participatif
La Magie de Noël
Trois anciens élus honorés
Le repas des aînés
Cérémonie du 11 novembre
Le cabinet d'orthoptie
La dénomination de voies
Les travaux chemin de la République
Les travaux rues Gauguin et Sérusier

enfance-jeunesse / p. 11-13

L'actualité des écoles
L'installation du CMJ
La remise des Pass Jeunes
L'actualité du RIPAME

initiatives / p. 14-16

La venue d'Irène Frain
Le concours de dessin
L'actualité de la médiathèque
Le Marché de Noël
Le Comité des fêtes

services / p. 17-19

Les élus et le personnel communal
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles



Directrice de la publication : Anne Perrin, maire.
Rédaction : Alban Desile (06 86 86 47 77), avec la commission Communication présidée par Christophe Drugeot et constituée de Hubert Couasnon, Mylène Le Berrigaud, Fabienne Éon, Jean-François Buffet, Élise Cosme, Sébastien Étienneou, Adeline Ollivier.
Crédit photos : commune de Lécousse.
Mise en page, impression : Arc en Ciel Imprimeurs, Lécousse. - Dépôt légal : 588.

éditorial



Chères Lécoussaises et chers Lécoussais,

La fin de l'année est synonyme de vacances de Noël des enfants, période de pause au cœur de l'hiver, moment de rassemblements familiaux et amicaux.

Je pense également aux personnes isolées, dans la précarité ou dans la maladie, auprès desquelles puissions-nous nous rendre disponibles et attentifs.

Depuis maintenant 21 mois, la pandémie de Covid 19 nous a contraints plus ou moins fortement. Elle reste présente dans le monde et revient par vague successive. Nous devons désormais vivre avec, dans notre quotidien et nos relations. Je vous invite à rester vigilant en cette fin d'année.

Après l'été, les événements communaux et associatifs ont repris, encore plus appréciés de tous. Notre journal municipal s'en fait l'écho.

Soyez certains que le Conseil municipal met tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de la vie de la commune et être au plus près de ses habitants.

En cette fin d'année, la journée du samedi 18 décembre sera l'occasion de se rencontrer à double titre. J'aurais d'une part la joie de vous accueillir pour la cérémonie des vœux, à 17 h 30, en extérieur sur le parvis des Droits de l'Homme devant l'hôtel de ville. Et d'autre part, à 18 h, la commission Animation et Vie culturelle a concocté un nouveau programme d'animation intitulé « La Magie de Noël », qui se déroulera au cœur de bourg, avec la participation du café-épicerie et du salon de coiffure. Ce sera un grand moment de joie et de convivialité pour tous.

Au nom du Conseil municipal, je souhaite d'ores et déjà, à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes vœux les meilleurs pour 2022.

Anne Perrin,
Maire de Lécousse



Budget participatif : les projets lauréats

Au total, 17 projets ont été proposés par les habitants dans le cadre du premier Budget participatif mis en place par la commune sur le thème « Améliorez votre cadre de vie ». Cinq d'entre eux, répondant aux critères de recevabilité détaillés dans la charte du Budget participatif, ont été retenus par la commission Cadre de vie :

- Accessibilité pour tous des liaisons piétonnes (proposé par Christophe Soula)
- Cheminement ludique et convivial pour tous les Lécoussois (proposé par Thomas Bruneau)
- Des bancs pour les Coteaux de Folleville (proposé par Monique Chauvel et Mme Lerdou)
- Bougeons à Lécousse ! (proposé par Saloua Carré)
- Un nouveau parcours sportif (proposé par Romane Pierre)

Le vendredi 8 octobre, les porteurs de projet ont présenté leurs idées aux habitants, lors d'une réunion publique qui s'est tenue à la salle Hermine. Le vote, ouvert à tous les Lécoussois à partir de 12 ans, s'est déroulé du 8 au 15 octobre.



De gauche à droite : Martine Supiot, conseillère municipale membre de la commission Cadre de vie, Élise Cosme, maire adjointe déléguée au Cadre de vie et aux Solidarités, Saloua Carré, porteuse du projet « Bougeons à Lécousse ! », et Mme le Maire.

Des appareils de fitness

Au total, 91 personnes ont pris part au scrutin qui s'est effectué en ligne ou en présentiel à la mairie. Chaque votant devait attribuer un total de 5 points, qu'il pouvait répartir sur un ou plusieurs projets.

C'est finalement le projet « Bougeons à Lécousse ! », porté par Saloua Carré,

qui a obtenu la majorité des suffrages (146 points). Dès l'an prochain, le parcours sportif de la Promenade Verte sera ainsi complété par des appareils de fitness, qui permettront à tous de faire du sport en famille ou entre amis, tout en profitant de la nature au cœur de bourg ! Le projet, estimé à 15 000 €, sera financé par le budget d'investissement de la commune.

PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF



le mot



> **Élise Cosme,**
6^{ème} adjointe déléguée
au Cadre de vie
et aux Solidarités

« L'équipe municipale tient à remercier les porteurs de projet pour leur engagement citoyen, ainsi que tous les habitants qui ont pris part au vote. Cette première édition du Budget participatif a été prometteuse, avec une participation importante et des projets très intéressants. Nous donnons d'ores et déjà rendez-vous aux Lécoussois pour la deuxième édition qui se déroulera l'an prochain. En espérant avoir encore plus de projets et de bonnes idées à soumettre au vote des habitants ! »

Animation : tous à la Magie de Noël le samedi 18 décembre !

Proposé à Lécousse pendant de longues années, le traditionnel Arbre de Noël va laisser place cette année à une grande nouveauté : la Magie de Noël. Organisée par la commune, cette manifestation festive, familiale et gratuite se déroulera le samedi 18 décembre, de 18 h à 20 h, en extérieur et au cœur du bourg.

Le Père Noël sera bien évidemment de la partie. La compagnie rennaise Morel Family présentera aussi deux spectacles féériques. Le premier, intitulé « Circus 1900 » se fera en déambulation. Il mettra en scène le célèbre Vitalis, un artiste ambulant qui a plus d'un tour dans son sac. Accompagné de son singe Joli Cœur, une marionnette incroyablement drôle, et équipé d'une roulotte miniature sonorisée, l'artiste va offrir au public un moment féérique mêlant magie, ventriloquie et jonglerie pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

Place ensuite à la comédie magique « Ça cartoon ! ». Dans ce spectacle, le public sera mis à contribution pour aider un magicien à remplir sa mission : aider les personnages qui l'entourent à retourner dans le livre d'histoires d'où ils sont sortis. Mais des marionnettes feront tout pour empêcher l'artiste de réaliser ses tours de magie... Le tout se finira avec un numéro époustouffant de bulles de savon virevoltant dans les airs. Vous passerez à coup sûr un superbe moment en famille !

Au cours de la soirée, un food truck « Barba'bla bla » sera également à la disposition des enfants, qui pourront ainsi déguster gratuitement de la Barbe à papa. Le café-épicerie proposera aussi du vin chaud, des galettes saucisses, etc. Bref, une Magie de Noël à ne pas manquer !

www.lecouisse.fr



Magie de Noël
Spectacle en extérieur - Accès libre
SAMEDI 18 DÉCEMBRE
18h-20h
Parvis des Droits de l'Homme - Lécousse
En présence du Père Noël !
BARBES À PAPA
Vin chaud
GALETTES SAUCISSES
PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

LES NAVETTES DE NOËL REVIENNENT
les dimanches 12 et 19 décembre de 14 h à 18 h.
Toutes les 40 min de Bourzic, Sevens, Fougères, Legraud et Lécousse
chocolats off'YerLa
Gratuit
SURF www.surf.fr FOUGERES AGGLOMERATION

à noter

> Cérémonie des vœux : le samedi 18 décembre

Annulée l'an dernier en raison de la crise sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux fera son retour le samedi 18 décembre, à 17 h 30, en extérieur sur le parvis des Droits de l'Homme devant l'hôtel de ville. Vous êtes tous conviés à cette cérémonie conviviale qui réunit à chaque fois de nombreux habitants. Mme le Maire y dressera notamment le bilan des projets passés et en cours.

Distinction : l'honorariat pour trois anciens élus



De gauche à droite : Daniel Tancerel, Bernard Marboeuf et Joseph Pellen lors de la remise de leur diplôme d'honorariat.

Le congrès annuel de l'Association départementale des Maires et Présidents d'intercommunalité d'Ille-et-Vilaine (AMF 35) s'est déroulée le vendredi 22 octobre à Saint-Grégoire. À cette occasion, Bernard Marboeuf, Joseph Pellen et Daniel Tancerel, trois anciens élus de Lécousse, ont reçu leur diplôme d'honorariat. Attribué par arrêté préfectoral, ce titre honorifique est conféré aux anciens maires et adjoints ayant exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans. Bernard Marboeuf est désormais maire honoraire de Lécousse et Joseph Pellen et Daniel Tancerel sont adjoints honoraires.

Repas des aînés : 200 convives



Au premier rang, de gauche à droite, les doyens Yvette Dedilleux (92 ans), Émile Bourdin (90 ans), Bernard Royer (91 ans) et Lucien Morel (91 ans), entourés par Mme le Maire et les membres du CCAS.



IntraMuros : toute la commune dans votre smartphone !

En complément de son site Internet et de sa page Facebook, la commune dispose désormais d'une application mobile dédiée à la vie quotidienne à Lécousse : IntraMuros. Très simple d'utilisation, ce nouvel outil numérique de proximité vous permet d'avoir toutes les informations dont vous avez besoin en matière de services, d'actualités communales, de rendez-vous associatifs, de vie commerciale, de vie scolaire, etc.

En plus des informations du quotidien, vous avez la possibilité d'être alerté en cas d'événement majeur (route coupée, arrêté préfectoral, etc.), et même d'interagir pour signaler un problème (accident, chute d'arbre, etc.). Il est aussi possible de consulter les actualités des communes voisines qui ont adopté IntraMuros.

L'application IntraMuros est disponible gratuitement sur l'App Store et Google Play. N'hésitez pas à la télécharger !

Décalé à l'automne en raison de la crise sanitaire, le toujours très attendu repas des aînés organisé par le CCAS s'est déroulé le vendredi 13 octobre à la salle Hermine. 200 convives ont participé à cette réunion conviviale ouverte aux Lécousois âgés de 71 ans et plus. L'animation musicale était assurée par Yannick Sourdin. Accordéoniste bien connu dans le pays de Fougères, il a été très apprécié par les amateurs de danse et de piano à bretelles !

11 novembre : médailles et insigne



De gauche à droite : Denis Deleurme porte-drapeau Soldat de France, Yvette Pelée de Saint Maurice présidente de l'UNC 35 de Lécousse, Jean Pelée de Saint Maurice président honoraire de l'association, Jean-Louis Février OPEX Algérie de 1962 à 1964, Madame Le Maire, Louis Poras porte-drapeau des AFN .

Le 11 novembre dernier, la commune a célébré le 103^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918. À l'issue de la cérémonie au Monument aux morts, Louis Poras a reçu l'insigne de porte-drapeau à la salle Émeraude.



Appelé en Algérie après le 3 juillet 1962, Jean-Louis Février a reçu la Croix du combattant et la médaille de Reconnaissance de la Nation des mains de Jean Pelée de Saint-Maurice, président honoraire de la section locale de l'UNC.

Orthoptie : Marie Van Vooren a ouvert son cabinet



En mai dernier, Marie Van Vooren a ouvert son cabinet d'orthoptie à Lécousse. Son domaine ? La rééducation des yeux. « Je m'occupe du dépistage, de la réadaptation et de l'exploration des troubles de la vision » explique-t-elle. « J'interviens, sur prescription médicale, aussi bien chez le nourrisson, l'enfant, l'adulte et la personne âgée. » Domiciliée à Thorigné-Fouillard, l'or-

thoptiste âgée de 22 ans a obtenu son diplôme il y a un an au sein du CHU de Rennes. « J'ai préféré m'installer à Lécousse plutôt qu'à Rennes pour une question d'ambiance. Mes parents ont habité près de Fougères. Je connais très bien le secteur. »

Marie Van Vooren partage son temps professionnel entre son cabinet à Lécousse et le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) du CHU de Rennes, où elle s'occupe des troubles de la vision chez les jeunes enfants à raison de deux jours par semaine.

- 6, rue Jeanne de France - Prise de rendez-vous au 02 23 51 16 06 ou sur Doctolib - vanvooren.orthoptiste@gmail.com

et aussi

> Démarche : déclarez vos ruches

Chaque année, tout apiculteur est tenu de réaliser une déclaration de ruches avant le 31 décembre. Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation. La démarche doit se faire prioritairement sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Le formulaire de déclaration est également disponible sur le site www.lecouisse.fr

> Illuminations : de nouveaux décors

Dans le cadre des investissements 2021, le renouvellement des illuminations de la place Saint-Martin-des-Champs a été étudié. Il a été décidé de remplacer les sapins des consoles fixées sur les habitations bordant la place, par un arbre animé en leds blanches installé dans l'espace vert de la place. Il a aussi été décidé de compléter deux mâts d'éclairage par des rideaux en leds. Le Conseil municipal a validé le devis de la société Blachère Illumination d'un montant de 4 542,89 € HT, soit 5 451,47 € TTC.

Santé : des défibrillateurs pour sauver des vies

Un défibrillateur cardiaque externe (DAE) est un appareil qui permet de sauver la vie d'une personne qui subit un arrêt cardiaque. Très simple d'utilisation, il permet de réaliser les gestes qui sauvent, en attendant l'arrivée des secours.

À Lécousse, quatre sites sont actuellement équipés d'un défibrillateur :

- l'hôtel de ville (intérieur)
- le complexe sportif (vestiaires de football)
- le Pôle Enfance
- l'église Saint-Martin

Un cinquième défibrillateur sera prochainement installé à l'intérieur de la salle Hermine. Cet appareil a été gracieusement offert à la commune par l'Amicale des Aînés.

Signalons qu'il existe des applications mobiles et des sites Internet qui permettent de géolocaliser les DAE, afin de savoir où se trouve l'appareil le plus proche en cas de besoin. L'ap-



plication Staying Alive, disponible sur l'App Store et Google Play, en fait partie. Cette application permet aussi de s'inscrire au service « Le Bon Samaritain », qui permet aux professionnels de l'urgence d'alerter des volontaires pour porter secours à la victime ou aller chercher un défibrillateur.

Le saviez-vous ?



> WiFi4EU : un WI-FI gratuit à Lécousse

Avec l'aide européenne WiFi4EU, la commune de Lécousse a mis en place un WI-FI public gratuit disponible dans différents espaces publics de la commune : à la mairie et ses abords, autour de l'église et de l'épicerie, au complexe sportif et culturel Pierre de Coubertin, à l'espace Irène Frain et à Espace 13.

Comment se connecter ?

Quand vous vous trouvez dans l'une de ces zones :

- activez le WI-FI sur votre appareil (téléphone, tablette, ordinateur, etc.)
- sélectionnez le réseau « wifi4EU », puis suivre les instructions de connexion
- une fenêtre de votre navigateur Internet présente alors une page de connexion. Cliquez sur « aller sur internet »
- vous serez ensuite automatiquement redirigé vers le site de la commune
- vous pourrez surfer gratuitement en haut débit

La connexion est immédiate, gratuite et accessible à tous.

Profitez-en !

Sachez que la plateforme WI-FI respecte les législations nationales et européennes sur la protection de la vie privée. En résumé, vos données personnelles sont protégées.

N'hésitez pas à profiter de ce service et à vous connecter ! L'arrivée prochaine de la fibre vous permettra de bénéficier d'une connexion optimale.

et aussi

> Taxe d'aménagement : la détermination des taux

Les Conseils municipaux devaient délibérer avant le 30 novembre 2021 pour assurer l'application de la part communale de la taxe d'aménagement en 2022. Le Conseil municipal a décidé de maintenir le taux à 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal, d'appliquer les exonérations de plein droit fixées par la loi, de maintenir l'exonération pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, égale à 50 % de leur surface.

> Taxe foncière : un pourcentage d'exonération

Par délibération du 28 août 2009, le Conseil avait décidé la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les constructions nouvelles à usage d'habitation, sauf celles financées au moyen de prêts conventionnés ou aidés par l'État.

En raison d'une nouvelle règle du Code général des Impôts, cette délibération est aujourd'hui caduque : il n'est plus possible de supprimer l'exonération de la TFPB sur les constructions nouvelles, mais de la limiter en déterminant un pourcentage d'exonération.

Le Conseil municipal a décidé de limiter l'exonération de deux ans à 40 % de la base imposable, pour les constructions à usage d'habitation qui ne sont pas financées au moyen de prêts aidés par l'État.

Éclairage public : transfert de la compétence au SDE 35



Le Conseil municipal a décidé de confier, à compter du 1^{er} janvier 2022, la compétence Éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35). Cette compétence était auparavant assurée par Bouygues Énergies et Services. Le SDE 35, qui gère actuellement l'éclairage public pour environ 200 collectivités dans le département, agit en faveur de la sobriété énergétique et accompagne les collectivités qui lui ont délégué cette compétence à mener une politique volontariste en matière de réduction des consommations et des pollutions lumineuses. Pour le compte de ces collectivités, il assure également la gestion patrimoniale de l'éclairage public.

et aussi

> Lotissements : deux permis d'aménager

Un permis d'aménager pour la réalisation de 20 logements (20 lots) a été accordé à Petit Promotion sur un terrain situé dans le prolongement de la rue Alfred de Vigny. Le Conseil municipal a accepté la convention visant à rétrocéder à la commune les équipements communs (voirie, espaces verts, mobilier urbain, réseaux divers) du lotissement, après l'achèvement complet des travaux par le lotisseur.

Une demande de permis d'aménager a également été accordée à la SCI PACOME pour la réalisation de 21 logements (21 lots libres) sur un terrain situé dans le prolongement des Vallons Saint-Martin 1 et 2. Là aussi, le Conseil municipal a accepté la convention visant à rétrocéder à la commune les équipements communs après travaux.

Lotissement des Vallons Saint-Martin 3 : la dénomination des voies



Le Conseil municipal a validé la dénomination des deux futures voies du lotissement des Vallons Saint-Martin 3 :

- **Allée des Druides** : à la fois ministre du Culte, théologien, philosophe, gardien du Savoir et de la Sagesse, historien juriste et aussi conseiller militaire du roi, le druide est un personnage très important de la société celtique. Il est l'intermédiaire entre les Dieux et les Hommes. Il est aussi chargé de la célébration des cérémonies sacrées et lui seul a le droit de pratiquer certains types de sacrifices.

- **Allée d'Armorique** : dans l'Antiquité, l'Armorique est le nom donné à une large région côtière s'étendant de Pornic, près de Nantes, à Dieppe, au nord du Pays de Caux. Elle recouvre donc l'actuelle région Bretagne, le nord-ouest de la région Pays de la Loire et la totalité du littoral normand. La Bretagne n'est qu'une partie du territoire armoricain.

Chemin de la République : le point sur les travaux

Conformément au calendrier initial, l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage électrique est terminé depuis la mi-octobre. Dans la foulée, la commune a engagé la réfection complète des réseaux d'eaux, qui étaient particulièrement vétustes. Ces travaux devraient se poursuivre jusqu'à la mi-février.

Suivra le réaménagement complet de la voirie. Le programme prévoit la mise en place de chicanes et de plateaux surélevés, la création de places de stationnement, l'aménagement d'un espace partagé entre piétons et cyclistes sur un des côtés de la voie, ainsi que la mise aux normes des deux quais de bus. La fin du chantier est prévue pour la fin du mois de mai.

Pendant toute la durée des travaux, les arrêts de bus sont provisoirement déplacés à l'entrée du chemin de la République. Des points de collecte des dé-



chets ménagers sont également à la disposition des riverains à chaque extrémité du chantier.

Dans le cadre de la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement, un avis d'appel à concurrence a été publié dans Ouest-France 35 et sur la plateforme des marchés publics e-Mégalis. Après analyse des offres, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

- **Lot 1** - Terrassement - Voirie - Assainissement EP-EU - Espaces verts : le groupement STPO/EUROVIA pour un montant de 553 593 € HT

- **Lot 2** - Essais et contrôle assainissement : LCBTP pour un montant de 3 962 € HT

Le montant total de l'opération s'élève donc à 557 555 HT, soit 669 066 € TTC.

Voirie : la sécurisation des rues Gauguin et Sérusier



Au début de l'année prochaine, la commune va engager des travaux de sécurisation dans les rues Paul Gauguin et Paul Sérusier. En plus du dos d'âne existant, deux plateaux ralentisseurs seront aménagés rue Paul Gauguin et une bon-

ne quinzaine de places de stationnement seront matérialisées. La rue Paul Sérusier sera également dotée d'un plateau ralentisseur et de quelques places de stationnement. Dans les deux rues, des îlots de sécurité viendront compléter

les aménagements. Les travaux seront achevés au plus tard fin février. La sécurisation de la rue Pierre Beylet va suivre sur l'année 2022 compte tenu de l'achèvement en cours du lotissement Clos des Prés.

École Montaubert : rencontre avec l'illustratrice Laëtitia Le Saux



Les élèves des classes de PS/MS, MS/GS, GS et CP de Montaubert ont eu le plaisir de découvrir à la médiathèque de Lécousse l'exposition intitulée « Culottée », de Laëtitia Le Saux (photo à droite). Cette illustratrice a mis à l'honneur des animaux, et notamment le loup, dans ses albums « Boucle d'ours », « Tu te crois le lion ? », « La culotte du loup » ou encore « Purée de cochons ». Séverine Bigot, la bibliothécaire de Lécousse, a permis aux élèves de découvrir pas à pas l'univers de cette artiste, en observant par le jeu de superbes planches originales, en utilisant la technique du découpage / collage, en fabriquant de grands personnages en

tissus comme le loup, et bien sûr en écoutant certains de ses albums. Chacun a pu ensuite décorer une culotte du loup colorée en utilisant une technique graphique.

Dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Fougères Agglomération, Laëtitia Le Saux est venue dans deux des classes maternelles (photo à gauche). Elle a expliqué aux enfants comment elle travaille. Cet échange fut suivi d'un atelier plastique.

Avant de l'accueillir, les enfants de la maternelle ont lu et relu chacune de ses histoires. Ils ont ensuite réalisé un parcours scénographique mettant en scène un de ses livres, « le Nid », sous

la forme d'un parcours pieds nus sur les 4 saisons, à la manière de celui expérimenté par ces mêmes élèves aux Jardins de Brocéliande en début d'année.

Pour compléter ce travail, une exposition sur les différents coiffants et quelques belles grandes « culottes de loup » hautes en couleur (comme dans un de ses livres) réalisées par les plus petits, l'attendaient à son arrivée à l'école !

De très beaux temps forts alliant différents domaines d'activités : l'approche, le goût du livre jeunesse et sa fabrication, et un travail sur les « 5 sens », le projet de l'année scolaire en maternelle.

École Notre-Dame : Bouge ton corps !

Suite aux périodes de confinement, pour relancer l'activité physique de leurs élèves, les enseignantes de l'école Notre Dame ont choisi pour projet d'année : « Bouge ton corps ! ».

Les différentes associations sportives de Lécousse les accompagnent dans ce projet. Bénévoles et éducateurs sportifs offrent aux élèves l'opportunité de découvrir de nombreuses activités : gymnastique, football, judo, randonnée, volleyball, basketball, etc. Les élèves ont ainsi la chance de rencontrer des personnes engagées dans la vie associative de leur ville.

Le projet peut évoluer et devenir : « Bougeons tous ensemble ! »



CMJ : l'installation des nouveaux conseillers



Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été officiellement installé le mercredi 15 septembre par Mme le Maire. La nouvelle instance est composée de 10 jeunes, cinq filles et cinq garçons. Yoann Tournier, Diane Bealay, Livia Le-faix, Baptiste Serrand et Matthieu Herbert sont membres depuis 2018. Les cinq

nouveaux conseillers sont Gabin Roussel, Valentin Morel, Romane Pierre, Maud Lemonnier et Zoé Gérault. Le CMJ, qui se réunira environ toutes les 5 ou 6 semaines, aura pour mission de proposer des idées et des projets pour la commune.

Entourée par Fabienne Éon, adjointe déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à l'Éducation, Martine Supiot, conseillère municipale déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse, et Arnaud Benoist, coordinateur Enfance-Jeunesse, Mme le Maire a profité de cette cérémonie conviviale pour présenter aux membres du CMJ le fonctionnement de la commune, la composition du Conseil municipal, le rôle des adjoints et des conseillers, etc.

le chiffre

> 428

C'est le nombre d'enfants scolarisés cette année à Lécousse. 249 le sont à l'école Montaubert et 179 à l'école Notre-Dame. 241 sont de Lécousse, 86 de Fougères et 101 de communes extérieures.

Sur les 316 enfants de Lécousse en âge d'être scolarisés, 241 le sont dans la commune, 67 à Fougères, 5 à Javené, 2 à Saint-Germain-en-Coglès et 1 à Romagné.

Dispositif : la remise des Pass Jeunes



Comme annoncé dans le précédent Lécousse Info, la commune a mis en place un Pass Jeunes pour favoriser le retour des 11/14 ans vers les activités sportives et culturelles locales. Le samedi 9 octobre, une grande partie des 61 Lécoussois qui s'étaient inscrits dans le dispositif sont venus retirer en mairie

l'enveloppe contenant les tickets pour les activités : une entrée pour le cinéma, l'Aquatis, le bowling, une visite du château de Fougères et une consommation de boisson non alcoolisée au café-épicerie de Lécousse. Ils ont chaleureusement remercié l'équipe municipale pour cette initiative.

et aussi

> Dispositif : la Convention Territoriale Globale

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Convention Territoriale Globale (CTG) a pris le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sur le territoire de Fougères Agglomération. Signée entre la Caf, Fougères Agglomération et les communes membres de Fougères Agglomération, la CTG constitue le projet de services aux familles. Un plan d'actions a été élaboré à l'échelle des 5 secteurs géographiques définis dans le territoire : Nord, Est, Ouest, Sud et Ville de Fougères. La commune de Lécousse est située dans le secteur ouest, avec les communes de Javené, Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes.

RIPAME : les animations



Deux conférences

Le mercredi 12 mai, le RIPAME a organisé une visioconférence sur le thème « L'agressivité et l'opposition chez l'enfant : comprendre et accompagner ». Animée par Delphine Théaudin, psychologue clinicienne et psychothérapeute, cette conférence à distance a été très appréciée par les parents et les professionnels de la petite enfance.

Le jeudi 2 décembre, une conférence sur « Le développement de l'enfant à la lumière des neurosciences » s'est éga-

lement déroulée à la salle Émeraude. Cette conférence était animée par Sandra Jouenne, consultante en parentalité, animatrice et formatrice.

Ateliers d'éveil

Rappelons que des ateliers d'éveil se déroulent les lundis et mardis matin de 9 h 30 à 11 h 15 (hors vacances scolaires). C'est un lieu d'éveil, de découvertes et de socialisation destinés aux enfants qui ne sont pas encore scolarisés. Les enfants sont accompagnés d'un

adulte référent de Lécousse : assistant(e) maternel(le), parent, grand parent, garde à domicile, etc. Ces ateliers sont gratuits. Les inscriptions s'effectuent auprès de Morgane Le Bozec, animatrice du RIPAME, présente les lundis à Lécousse. Agnès Le Mouillour est présente les mardis.

RIP'AM'STRAM'GRAM

Tél. 06 45 10 23 02
ripame@lecousse.fr

et aussi

> Écoles : les coûts de fonctionnement

Au compte administratif 2020, les dépenses de fonctionnement de l'école primaire Montaubert s'élèvent à 98 583 € en maternelle (contre 97 942 € au compte administratif 2019) et à 73 321 € en élémentaire (contre 71 447 € en 2019).

Calculées selon les effectifs à la rentrée de septembre 2020, ces dépenses s'élèvent à 1 016,32 € par élève en maternelle et 473,04 € par élève en élémentaire. Pour les élèves non domiciliés à Lécousse, une participation équivalente est demandée aux communes extérieures (abattement de 20 % pour les communes de l'ex-Fougères Communauté).

À l'école Notre-Dame, la subvention communale aux frais de fonctionnement des classes est basée sur les coûts par élève du public résultant du compte administratif 2020. Elle s'élève à

134 072 €. Pour les élèves non domiciliés à Lécousse, une participation est également demandée aux communes extérieures (abattement de 20 % pour les communes de l'ex-Fougères Communauté).

> Restauration scolaire : le choix du prestataire

Le précédent marché étant arrivé à échéance, une nouvelle consultation a été lancée pour la fourniture et la livraison des repas à l'école Montaubert (en liaison chaude) et au Pôle Enfance (en liaison froide). Le Conseil municipal a retenu l'offre de la société Convivio. Conformément à la loi EGalim du 30 octobre 2018, les repas sont constitués au minimum de 50 % de produits certifiés de qualité ou durables, dont au moins 30 % de produits bio.



10 ans de l'espace Irène Frain : la romancière à Lécousse



La romancière Irène Frain avec Arnaud Wassmer, l'animateur de cette rencontre.



L'affiche de l'événement.

En octobre 2011, la commune inaugurerait l'espace Irène Frain. La romancière, qui avait accepté de donner son nom à l'établissement, avait fait le déplacement à cette occasion.

À l'invitation de la commune et de Fougères Agglomération, Irène Frain est revenue à Lécousse le vendredi 22 octobre pour fêter le 10^{ème} anniversaire de l'établissement. Elle a participé à une

rencontre avec le public sur le thème du voyage, présent dans la plupart de ses romans. Récompensée l'an dernier par le prix Interallié, la romancière a parlé de sa passion avec beaucoup de chaleur et de simplicité.

Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette conversation animée par Arnaud Wassmer. À l'issue, une séance de dédicaces a été organisée en

partenariat avec la librairie Mary de Fougères. Les échanges avec le public se sont poursuivis autour d'un verre de l'amitié.



Une cinquantaine de personnes étaient présentes à la salle Hermine.



Dessins exposés à l'hôtel de ville.

Concours de dessin : les huit lauréats

À l'occasion des 10 ans de l'espace Irène Frain, la commune a organisé un concours de dessin sur le thème du voyage. Ce concours a obtenu un beau succès, puisqu'au total 34 dessins ont été déposés. Le jury a désigné quatre

lauréats dans les deux catégories proposées : Maëva Bielevelt, Justine Lambert, Léonie de Montigny, Lilou Soula (6 à 8 ans), Maëly Bielevelt, Énora Guérin, Emmy Guijana et Colyne Leloup (9 à 11 ans).

Tous les participants ont reçu un ensemble de récompenses, dont une place de cinéma ou une entrée à l'Aquatis, ainsi que le badge édité par la commune pour les 10 ans de l'espace Irène Frain.

Médiathèque : les événements

Les 10 ans

Le samedi 23 octobre, la médiathèque a fêté ses 10 ans de présence dans l'espace Irène Frain. Cette journée fut l'occasion d'accueillir de nouveaux lecteurs et de proposer un jeu de documents cachés. Des badges, tote bags et cadeaux ont été distribués aux visiteurs. Une bibliothécaire de la Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine est aussi venue présenter les ressources numériques proposées gratuitement aux usagers. Vidéos, consultation de journaux et magazines et formation en informatique sont utilisables à tout moment chez soi pour toutes les personnes inscrites à ce service.

Une exposition

À l'occasion du Salon du livre jeunesse de Fougères Agglomération, la médiathèque de Lécousse a reçu l'exposition « Culottée ». L'autrice et illustratrice Laëtitia Le Saux était à l'honneur avec la présentation de ses originaux, décors et doudous, en rapport avec ses trois albums « Purée de cochons », « La culotte du loup » et « Boucle d'ours ». Les élèves de six classes des deux écoles de Lécousse sont venus visiter cette expo et ont confectionné leur plus belle culotte !



L'équipe a fêté les 10 ans de présence de la médiathèque au sein de l'espace Irène Frain.

Deux prix littéraires

Deux prix littéraires sont organisés par les médiathèque de Fougères Agglomération :

- « Bulles à tout prix » est un prix autour de la BD. Neuf titres sont sélectionnés. Les lecteurs ont jusqu'au 15 mars pour les lire et donner leur vote pour le meilleur dessin, le meilleur scénario et la meilleure BD.
- « Lire à tout prix » comporte 6 romans en lice. En 2021, les lecteurs ont élu « La plus précieuse des marchandises », de Jean-Claude Grumberg. Deux participants ont reçu un bon d'achat à la librairie Mary, à Fougères, grâce au tirage au sort. La prochaine édition aura lieu à partir d'avril 2022.

Ces deux prix sont ouverts à tous à partir de 15 ans.

Des animations

En 2022, de nombreuses animations sont prévues, notamment en mars-avril pour le Mois du numérique. N'hésitez pas à vous renseigner à la médiathèque !

- L'inscription à la médiathèque est gratuite. Horaires d'ouverture : lundi de 13 h 30 à 17 h 30, mardi de 16 h à 18 h, mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, vendredi de 16 h à 18 h, samedi de 10 h à 12 h 30. Tél. 02 99 97 73 31.

Comité de jumelage : le Marché de Noël



Les visiteurs dans la salle Hermine.

Organisé par le Comité de jumelage, le Marché de Noël s'est déroulé le dimanche 28 novembre à la salle Hermine et sur l'esplanade Morcin. Une quarantaine d'exposants étaient présents pour proposer des objets artisanaux et autres produits alimentaires. Très belle affluence



La délégation de Steinsoultz a été reçue en mairie.

avec plus de 2600 entrées. Une délégation de Steinsoultz était également de la partie. Une vingtaine d'Alsaciens ont fait découvrir aux visiteurs leurs produits locaux et la flammeküeche, la fameuse tarte alsacienne.

La manifestation a également été mar-

quée par la présence d'un stand du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), qui a collecté des jouets, jeux, livres et autres peluches au profit des enfants les moins favorisés. La musique festive du groupe normand « Les Carottes râpées » a animé la journée.

Comité des fêtes : Géraldine Limaux nouvelle présidente

Nommé maire-adjoint délégué au Sport, à la Vie associative et à la Citoyenneté, Jean-François Buffet ne pouvait plus assurer la présidence du Comité des fêtes. En octobre dernier, il a ainsi passé le relais à Géraldine Limaux. Jean-Charles Lainé a été élu vice-président. « Avec Jean-Charles, nous nous sommes portés volontaires pour que le Comité des fêtes de Lécousse continue à vivre » confie Géraldine Limaux. « Cela aurait été vraiment dommage que tout s'arrête. »

Géraldine Limaux connaît bien l'association. Elle en était la secrétaire depuis 2018. « Je suis arrivée à Lécousse en 2015. Dès l'année suivante, j'ai commencé à prêter main forte au Comité des fêtes. J'ai intégré officiellement l'association en 2017 » raconte-t-elle. « Originaire des Vosges, j'ai rejoint le Comité des fêtes de ma commune à l'âge de 13 ou 14 ans. Mon père en était le président. Je baigne dans l'animation communale depuis mon plus jeune âge ! »

Les grands rendez-vous annuels du Comité des fêtes de Lécousse seront reconduits : le carnaval avec les écoles



En octobre dernier, Jean-François Buffet a passé le relais à Géraldine Limaux.

en mars, la fête de la Saint-Jean en juin, la braderie du jouet en novembre. « La prochaine fête de la Saint-Jean sera marquée par une nouveauté. Une marche gourmande remplacera très certainement les courses du samedi après-midi. »

Le Comité des fêtes recherche des bénévoles. « Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Nous avons toujours besoin d'un coup de main, notamment

lors de la fête de la Saint-Jean » souligne la présidente.

La prochaine réunion du Comité des fêtes aura lieu le mardi 14 décembre, à 18 h 30, à la salle Armor. À vos agendas !

Renseignements au 06 18 08 97 51.

Braderie du jouet : 750 visiteurs

Organisée par le Comité des fêtes, la braderie du jouet, livres et BD s'est déroulée le dimanche 14 novembre à la salle Hermine. La manifestation a réuni au total 22 exposants amateurs. Le public est venu en nombre. Environ 750 visiteurs ont pu dénicher des bonnes affaires pour le plus grand plaisir des enfants. « À la fin de la journée, les vendeurs ont fait de nombreux dons au Conseil Municipal des Jeunes, reversés au Secours Populaire. Je les remercie chaleureusement » souligne Géraldine Limaux, présidente du Comité des fêtes.



le saviez-vous ?



> Timothée donne ses cheveux pour la bonne cause

Pendant deux ans, Timothée Despas a fait pousser ses cheveux dans l'objectif de les donner à une association. Son choix s'est porté sur l'association « Solidhair », qui vend les mèches au kilo à des professionnels (perruquiers et autres). L'argent récolté permet de financer des prothèses capillaires pour les personnes atteintes d'un cancer et en difficulté financière.

Le don a été fait au salon de coiffure de Lécousse. La mèche de 20 cm a ensuite été transmise à l'association par courrier. Très généreux, le jeune lécousois est fier d'avoir porté ce projet. Il envisage même de renouveler l'expérience.

Personnel communal : rencontre avec les élus



Le mercredi 22 septembre, l'équipe municipale et les agents de la commune se sont réunis au Pôle Enfance pour une présentation mutuelle. Ce moment de convivialité a permis à chacun d'échanger et de mieux se connaître. Mme le Maire en a également profité pour présenter aux agents le projet de mandat. Ce temps de rencontre était prévu de longue date, mais n'avait pas pu se dérouler en raison des contraintes sanitaires.

Etat-civil

Naissances du 17 juin au 6 novembre 2021

17 juin 2021 : **Naély LABBÉ** – 3, rue de Folleville
 25 juin 2021 : **Lyo GALLE** – 12, rue d'Espagne
 30 juillet 2021 : **Amaël EMERY** – 31, rue Pierre Beylet
 10 août 2021 : **Enzo HAMARD** – 38, rue Alliaume
 20 septembre 2021 : **Basile MARTINAIS MAILLOT**
 4, chemin de la République
 15 octobre 2021 : **Arthur BOITTIN**
 12, place Saint-Martin-des-Champs
 2 novembre 2021 : **Apolline COTTO** – 2, allée Jean Moulin
 6 novembre 2021 : **Sohan PICAD** – 12, rue Jacqueline Auriol
 8 mai 2021 : **Lyam RIO** – 27, rue Bouessel du Bourg

Décès du 14 août au 28 octobre 2021

14 août 2021 : **Marcel LABBÉ** – 15, rue Georges Bizet
 15 août 2021 : **Renée LOUVIGNÉ** – 15, hameau des Cordiers
 12 septembre 2021 : **Jocelyne LEMOINE**
 3, boulevard André Malraux
 1^{er} octobre 2021 : **Daniel DUGUÉPÉROUX**
 20 bis boulevard de la Motelle
 28 octobre 2021 : **Yves COUPEAU** – 8 rue des Baladins

Les permis de construire

- SCI PIGEON BLANC – 4, rue du Pigeon Blanc : extension d'un bâtiment commercial et modification des façades. Arrêté du 3/09/2021.
- SAS TANSITHO – ZA La Pilais : création d'auvents. Arrêté du 16/09/2021.
- M. et Mme MEZERETTE Samuel et Isabelle – 16, rue Sophie Trébuchet : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 21/07/2021.
- SARL LE PARC JOUENNE HODEBERT – 5, rue de la Pilais : extension d'un hôtel. Arrêté du 14/09/2021.
- M. et Mme MORAIN Michel et Véronique – 39, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 21/06/2021.
- SCI LECMA – 5, rue Théodore Levannier : extension d'un bâtiment artisanal. Arrêté du 1/09/2021.
- M. FOURAGE Benjamin et Mme DANDIN Chloé – 3, rue Hypatie d'Alexandrie : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 20/09/2021.
- M. HUBERT Guillaume et Mme GAUTIER Charlene – 12, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle.
Arrêté du 13/08/2021.
- SCI FIGLA IMMO – 3, rue Elisa Mercœur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 12/07/2021.
- Mme LELIEVRE Flora – 35, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 13/08/2021.
- M. AVENZO Paul-Emmanuel et Mme PAYEN Claire – 12, rue de Saint-Malo : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 22/08/2021.
- SCI RJO – 7, rue de la Basse Porte : changement de destination d'une pharmacie en habitation. Arrêté du 16/09/2021.
- M. GUILLAUME Éric – 11, chemin de la République : création d'un garage et d'un carport. Arrêté du 18/08/2021.
- M. LOUVEL Thibault et Mme BERTHELOT Laure – 53, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 25/08/2021.

Les permis de construire (suite)

- M. MOUTEL Laurent et Mme ROUPENEL Nathalie – 51, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 25/08/2021.
- M. et Mme GUINGOUIN David et Nadège – 49, rue Marie-Angèle Duval : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 25/08/2021.
- M. JOUIN Olivier – 25, rue Pierre Beylet : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 12/08/2021.
- M. et Mme PAUTRET Johann et Audrey – construction d'une maison individuelle. Arrêté du 12/08/2021.
- M. et Mme THOMAS Louis et Monique – 6, rue Saint-Patern : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 13/08/2021.

Les déclarations préalables

- M. GUITTIER Gérard – 8, rue des Bûcherons : installation d'une clôture. Arrêté du 1/07/2021.
- M. BERTEL Hervé – 17, rue Georges Bizet : remplacement d'une haie par une clôture. Arrêté du 4/07/2021.
- Mme LEFEUVRE Céline – 4, Hameau des Cordiers : remplacement et agrandissement d'une fenêtre. Arrêté du 8/07/2021.
- M. JARDIN Gérard – 11, Villeneuve : habillage d'une partie d'un pignon en ardoise. Arrêté du 9/07/2021.
- M. DE BACKER Éric – 3, rue de la Guillardière : remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres. Arrêté du 10/07/2021.
- M. LENEUTRE Jean-Yves – 13, Villeneuve : remplacement d'une haie par une clôture. Arrêté du 11/07/2021.
- M. PERTUZON Xavier – 13, rue de la Guillardière : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 15/07/2021.
- M. LESACHER Philippe – 12, la Croix Dorée : modification des clôtures. Arrêté du 21/07/2021.
- M. et Mme SENECHAL Rémy et Sylvie – 6, La Faverie : rénovation d'une habitation (toiture, fenêtres...). Arrêté du 30/07/2021.
- SCI MOONLIGHT – 14/16, place Saint-Martin-des-Champs : rejointement des pierres, remplacement de fenêtres et création de fenêtres de toit. Arrêté du 30/07/2021.
- Mme LODE Cécile – 22, chemin de la République : modification des clôtures. Arrêté du 2/08/2021.
- SCI KPFG FOUGERES IMMO – ZA La Pilais : modification de la toiture et des façades d'un restaurant. Arrêté du 28/08/2021.
- M. POISSON Bruno – 11, rue Jacqueline Auriol : installation d'un abri de jardin. Arrêté du 2/09/2021.
- M. PERRIN Loïc – 3, rue Jacqueline Auriol : installation d'une pergola. Arrêté du 3/09/2021.
- M. et Mme BOISMARTEL Serge et Jocelyne – 13, rue François Cevert : construction d'une véranda surélevée. Arrêté du 1/10/2021.
- M. GERAULT Julien – 2, rue Sophie Trébuchet : installation d'un abri de jardin. Arrêté du 9/09/2021.
- M. BOUVIER Christian – 16, rue Alliaume : installation d'une pergola. Arrêté du 27/08/2021.
- M. BAUDAIS Frédéric et Mme BOUILLON Séverine – 1 allée Marcel Callo : construction d'un garage. Arrêté du 3/09/2021.
- Mme STAMAR-QUINTON Amélie – 35, rue Pierre Beylet : installation d'un abri de jardin. Arrêté du 20/09/2021.
- M. PERNELLE Nicolas – 7, rue Jacqueline Auriol : modification des enduits de façades. Arrêté du 30/09/2021.
- M. PELLEN Joseph – 73, rue Paul Gauguin : remplacement des fenêtres de toit existantes. Arrêté du 1/10/2021.
- Mme BOTTIN Sabrina – 28, rue de l'Eau Vive : installation de panneaux photovoltaïques. Arrêté du 1/10/2021.
- Mme NGUYEN DUC LONG Annick – 30, boulevard de la Motelle : construction d'une piscine. Arrêté du 23/09/2021.
- Mme ANFRAY Sophie – 18, rue Pierre Beylet : installation de panneaux pleins en limite séparative dans le prolongement de l'habitation. Arrêté du 15/10/2021.
- M. MALLE Didier et M. HARDY Michel – 8 et 10, rue François Cevert : remplacement d'une haie de sapins mitoyenne par une clôture. Arrêté du 20/10/2021.
- M. LOYZANCE Jean-Luc – 9, rue Robert Schuman : modification des clôtures. Arrêté du 22/10/2021.
- M. GUINGOUIN Christian – 1, rue des Cordonniers : remplacement et création de fenêtres de toit. Arrêté du 24/10/2021.
- M. MOEL Philippe – 22, rue de la Basse Porte : création d'une terrasse surélevée. Arrêté du 22/10/2021.
- M. GEORCELIN Bruno – 9, rue des Tonneliers : modification des clôtures. Arrêté du 29/10/2021.
- M. COTTO Sylvain – 2, allée Jean Moulin : modification des clôtures. Arrêté du 1/11/2021.
- SAS ADEKWATTS – 5, rue Marie-Angèle Duval : installation de panneaux photovoltaïques. Arrêté du 4/11/2021.
- SARL FRANCK MOTO – 53, rue du Pont Sec : réfection de la façade du magasin. Arrêté du 8/11/2021.
- M. GUERIN Bernard – 25, rue Mozart : création d'une fenêtre et isolation d'un pignon. Arrêté du 11/11/2021.
- M. TROCHON Bruno – 6, rue du Clos Fontaine : installation d'un abri de terrasse. Arrêté du 10/11/2021.
- Mme PEIGNE Patricia – 5, rue Jeanne de France : installation de clôtures. Arrêté du 18/11/2021.
- M. GAILLARD Jean-Yves – 16, rue Lenoir de la Cocherie : bardage en ardoise d'un pignon. Arrêté du 27/11/2021.



Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Le lundi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
le mardi et jeudi de 14 h à 17 h 30,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Hôtel de ville

1 parvis des Droits de l'Homme.35 133 Lécousse
Tél. 02 99 94 25 05 - Fax : 02 99 99 61 24
www.lecouisse.fr - mairie@lecouisse.fr

Les n^{os} utiles

Pharmacie :

Florence Olivier
02 99 99 81 01

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
Romain Mahoudo, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
Sophie Chaupitre, infirmière
Karine Meunier, infirmière
Myriam Juguet, infirmière
02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouet-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

Kinésithérapeute :

Anne-Hélène Pirotais,
06 49 32 15 69

Orthoptiste :

Marie Van Vooren,
02 23 51 16 06

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné
02 99 17 47 87 à Fougères

Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8 h à 20 h
- les jours fériés de 10 h à 12 h

**Ces travaux sont interdits
les dimanches.**

ENTREPRISE

POMMEREUL

02.99.99.43.40
www.pommereul.com

**Installation
Dépannage
Magasin**

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



**3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE**



**Réfection véranda existante
Réalisation tous corps d'état
Garantie décennale**

9 rue Croix Dorée - LECOUSSE
06 80 99 40 14 - 02 99 94 86 19
cvb.rogerlestas@orange.fr



- Véranda, Menuiseries alu/PVC
- SAS, Bow-window, Toit plat
- Volets roulants, Stores
- Garde-corps, Coupe-vent
- Tous types toit, verres, zinc
- Charpente, Couverture
- Terrassement, Maçonnerie
- Sols, Carrelage, Parquet
- Placo, Isolation, Cloison
- Tous aménagements int/ext
- Porte de garage, Portail
- Ossature bois - bardage

Fabrication & Pose par nos soins



**FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION**

KorriGO

La carte bretonne des déplacements
et des services.

**DEMANDEZ-LA
EN LIGNE**

lesurf.fr

www.e-leclerc.com

E. Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES



Boulangerie



L'Espace Vert



Fruits et légumes



Boucherie



Traiteur



Poissonnerie

Pour toute commande au rayon Traditionnel : 02 99 94 80 00

E. Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES

ZAC Le Parc
35133 LÉCOUSSE
02 99 94 80 00